



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS
ADAPTÉS DE LA MANCHE

5 rue du Couvent

50160 Torigny les Villes

06.79.43.75.12 ou 06.17.18.09.50

Email : aslam50@orange.fr

Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2024 pour l'année 2023

Début de séance: 10h30

Présence de 62 adhérents votants (/88 adhérents) dont 27 pouvoirs

1. Mot du « Président démissionnaire »

- Remerciements de la présence de Marie Pierre Fauvel, Vice Présidente du Conseil Départemental de la Manche et Maire de la commune de Saint Jean D'Elle ; de Céline Mazier, Présidente du Crédit Agricole de Saint Lô ; de Michel Leblanc, Président de l'A.S.L.A.B ainsi que les adhérents de l'A.S.L.A.M
- Un grand merci aux adhérents, bénévoles et skippers qui mettent à disposition leurs bateaux pour les sorties de l'A.S.L.A.M
- Merci également aux personnes en situation de handicap accompagnées de professionnels qui sont la raison d'exister de l'association
- Un grand merci à nos donateurs qui apportent le carburant nécessaire au bon fonctionnement de notre association : le Crédit Agricole, le Club Richelieu, les donateurs privés tels Mme Sabeau , les commerçants, les vedettes de sécurité, Olivier qui met sa maison à Plouer à notre disposition et aux personnes qui nous soutiennent.
- Merci au C.D.S.A 50 pour son soutien
- Merci aux ports de Saint Cast le Guildo, Saint Malo, Plouer sur Rance, Carteret et de Diélette et aux organismes dont ils dépendent
- Nous tenons à remercier le Maire de Saint Malo, Gilles Lurton, pour son soutien et sa réactivité.
- Le port de Saint Malo est devenu une S.P.L (gérée par la région à 60% et 40% par la mairie). Réserver des places au port de Saint Malo va être plus compliqué en raison de cette nouvelle situation.
- Par ailleurs, la mairie ne pourra pas nous donner une subvention pour compenser car l'A.S.L.A.M est une association normande.

- En 2024, les places au port de Saint Malo vont peut-être être plus difficiles à réserver en raison des Jeux Olympiques sachant que Saint Malo est une ville étape du passage de la flamme olympique (1er juin 2024)
- Merci à l'État, la Région et le Département quand ils nous soutiennent
- Merci aux Municipalités : Saint Amand, Giéville, Saint Jean d'Elle et Barneville-Carteret
- Enfin, un Non Remerciement à l'Agglo de Saint Lô qui n'a pas eu la délicatesse de nous prévenir de l'arrêt de son soutien financier, sans explication même si les raisons sont certainement d'ordre économique.

Pour finir, L'A.S.L.A.M adresse ses sincères condoléances à la famille d'accueil de Dominique Esnée, décédé brutalement fin octobre. Il avait participé avec Michel Quetron et une infirmière à plusieurs sorties Voile.

2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de 2022

VOTE :

Contre: 0

Abstention: 1

Pour : 61

3. Rapport moral et activités en 2023

- le Conseil d'Administration s'est rencontré 8 fois au cours de l'année 2023
- 1er mars 2023 : remise du moteur Mercury au magasin Bigship à Granville ; 1er lot de la tombola lors de l'A.G 2023
- 9 mars: 3 membres du bureau se rendaient au Crédit Agricole de Saint Lô
- 16 mai : inventaire de la remorque à Giéville
- 2 octobre : repas des bénévoles à Portbail (50 convives) avec une randonnée proposée le matin
- Paul et Olivier nous avaient concocté un repas apprécié de tous, sans oublier le gâteau de crêpes de Gérard.
- 18 novembre : repas pour 4 membres du C.A proposé par le Club Richelieu
- 2 membres du bureau ont participé le 9 décembre à l'Assemblée Générale de l'A.S.L.A.B à Saint Malo
- Séjour Voile du 15 au 18 juin 2023 :
- 17 voiliers et 2 vedettes de sécurité ont pris le large de Saint Cast le Guildo à Plouer sur Rance en passant par Saint Malo.
- 39 résidents et éducateurs
- 14 membres logistique sur le séjour.
- De l'avis général très bon séjour :
- Bonne organisation. Bonne ambiance, (moins de bateaux donc convivialité). Bonne météo,
- Mouillages très appréciés de tous : petit déjeuner, baignade....
- Accueil convivial des résidents sur le port : remise des badges et prise en charge des résidents par les skippers.
- Une équipe à terre formidable.
- Traiteur excellent (repas du samedi, paella). Les repas sont satisfaisants dans l'ensemble.
- Séjour voile du 14 au 17 septembre 2023 :
- 7 Voiliers + 1 vedette
- 9 résidents + 2 éducatrices
- 3 membres logistique : Didier + Oliver et Brigitte en équipe à terre

De l'avis général, Le séjour a été une réussite :

- Bonnes conditions météo, aucun malade.
- Temps libres appréciés de tous, horaires idéals.
- Grande participation de tous les bénévoles.
- Petite flottille donc séjour très convivial.
- Peu de résidents (5 seuls sur un bateau et 2 duos) donc développement de l'autonomie ; plus grande participation aux manœuvres et à la vie à bord. Nous espérons bien pouvoir renouveler cette expérience.
- Le plus de la sortie : le ballet des dauphins en mer et dans le port de Diélette
- Entrée dans le port de Carteret en chanson et au son des cornes de brumes très appréciée.
- Remise des diplômes collective, sympathique mais manque de temps pour organiser un peu plus de cérémonial Chant.....
- Pas de DJ, mais une sono à notre disposition dans la salle des Douits. Catherine Hardy a géré avec succès l'animation de la soirée grâce à ses playlists.
- Grande aide de la mairie de Barneville-Carteret et belle publicité de notre manifestation. (Panneau affichage électronique, diffusion aux autres associations de la ville.....)

Un grand merci à l'équipe Terre qui se dévoue dans l'ombre pour rendre les sorties plus agréables et à notre Web Master qui met à jour régulièrement notre site ASLAM.

Également un grand merci à Michel Lelévrier pour son aide.

4. Rapport financier 2023

Pour cette année 2023 , le montant des recettes s'élève à 17768,94 € pour un total de dépenses de 19345,79 € ; ce qui nous donne un résultat négatif de 1576,85 €.

Ce résultat négatif est dû au faible nombre de participants à notre sortie de septembre et également à l'augmentation du coût de la vie qui a une incidence sur nos dépenses alimentaires.

Nous pouvons noter une augmentation globale des dons et subventions. La tombola nous a rapporté 1020 €.

Les subventions des collectivités locales, 350 € pour cette année, sont en baisse, d'une part parce que l'agglomération de Saint Lô ne nous a pas subventionné et d'autre part, parce que nous n'avons pas fait de demande de subvention au Département de la Manche pour la sortie de septembre au vu du faible nombre de participants.

L'A.S.L.A.M a aussi bénéficié de dons de particuliers et de commerçants : Mme Sabeau (500 €), le Crédit Agricole (tee shirts), la Boulangerie Lebreton de Portbail (pains et viennoiseries), le Club Richelieu (1000 €), nos vedettes de sécurité qui ne font pas payer le gazole, l'Étoile Torignaise Cyclisme...

La participation des personnes accompagnées et des éducateurs s'élève à 9100 €. Nous avons en caisse une avance pour 2024, l'équivalent de 4299,29

Le montant des cotisations est de 1245 € .

L'A.S.L.A.M a en trésorerie au 31 décembre 2023, la somme de 41380,73 € dont 2299,61 € sur le compte courant et 39081,12 € en épargne.

Compte de résultats et bilan 2023 en pièces jointes

5. Prévisionnel pour l'année 2024

Voir en pièces jointes, le tableau prévisionnel 2024

6. Approbation des rapports

VOTE :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 62

7. Élections du C.A : renouvellement du quart sortant

Il n'y a aucune nouvelle candidature pour entrer au C.A.

Michel Martin, Valérie Roulland, Olivier Desplats et Philippe Renelleau représentant le quart sortant sont réélus au C.A.

VOTE :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 62

8. Projets 2024

Après observation des marées :

- Le séjour de juin en Bretagne est fixé du Jeudi 6 au dimanche 9 juin 2024.

Jeudi 6 : embarquement à Saint Cast

Vendredi 7 : navigation vers Saint Malo

Samedi 8 : navigation vers Plouër

Dimanche 9 : déjeuner à Plouër et débarquement des matelots

La date limite de participation est fixée au 1er avril 2024

- Le séjour de septembre en manche est fixé du vendredi 6 au dimanche 8 septembre 2024. Il paraissait un peu long il a donc été ramené à 3 jours au lieu de 4, en outre cela permettra d'ouvrir le séjour à des résidents qui en raison de leur travail ne peuvent pas prendre une journée.

Nous avons l'espoir de pouvoir aller à Gorey sans passeport. Malheureusement aucun changement dans la loi de Jersey ; le passeport reste obligatoire.

Le séjour se déroulera sur la côte ouest du Cotentin. Le programme sera à définir lors de la prochaine réunion du CA. Nous pourrions envisager à nouveau un séjour entre Carteret et Diélette comme nous l'avons fait ces dernières années.

Des établissements médico-sociaux seraient intéressés par des sorties voile d'une journée pour des personnes accompagnées qui n'ont pas la possibilité en raison de leur handicap de naviguer sur une longue durée. Le C.A va étudier cette demande au cours de leurs prochaines réunions.

Le repas des bénévoles aura certainement lieu en fin d'année 2024.

9. Cotisation des adhérents

- Une adhésion de 20 € est proposée pour les couples, chaque membre du couple ayant droit à un vote .

Cette adhésion à 20 € est facultative

VOTE :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 62

- Une augmentation de 10 € est proposée pour les séjours de 2024. Le séjour de juin sera de 245 € pour les personnes accompagnées et de 145 € pour les éducateurs

La cotisation de l'A.S.L.A.M reste à 15 €

VOTE :
Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 61

10. Questions diverses

- Philippe R suggère aux adhérents de consulter le site au sujet de la planification maritime. La Commission Nationale de Débat Public organise un débat d'ampleur nationale « LA MER EN DÉBAT » jusqu'au 26 avril 2024

Consultation sur le site A.S.L.A.M pour plus d'informations

- Michel Leblanc, Président de l'A.S.L.A.B propose aux skippers normands de s'inscrire via le site de l'A.S.L.A.B s'ils souhaitent participer aux sorties bretonnes.

Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire pour l'année 2023

1. Modification des statuts de l'association en vue d'un changement de gouvernance

ARTICLE 9 :

- Proposition d'une gouvernance de 3 à 5 Président(e) afin de donner à l'association un mode de gouvernance plus démocratique
- Cela facilitera la succession pour assurer la pérennité de l'A.S.L.A.M
- Nécessité de bien définir le rôle de chacun(e) au sein de la Présidence
- Chaque coprésident aura des responsabilités bien définies
- Cela permettra aussi de déléguer les responsabilités lors des sorties en cas d'absence de Coprésident(e)s
- La Coprésidence a été testée lors des séjours Voile de juin et septembre 2023 et cette expérience a bien fonctionné ; cela nécessite une bonne communication.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres qui élisent par la suite le bureau de l'A.S.L.A.M : 3 à 5 coprésident(s), 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint(e), 1 trésorier(e) et 1 trésorier(e) adjoint(e).

Lors du prochain C.A, le rôle des coprésident(e)s sera défini très précisément et l'élection des coprésident(e)s se fera par la suite.

ARTICLE 1 :

L'article définit plus précisément les objectifs principaux de l'association à destination des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, en devenant adhérent de l'association A.S.L.A.M, les personnes en situation de handicap ont le droit de vote lors des assemblées générales.

VOTE :

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 62

2. Projet de changement de domiciliation de l'association

Depuis plus d'un an, il a été demandé à l'A.S.L.A.M de retirer la remorque de matériel de l'association car elle est gênante. La commune de Saint Amand n'a fait aucune proposition de

local.

Par ailleurs, l'agglomération de Saint Lô ne nous a pas subventionné cette année sans avoir avisé le bureau de l'A.S.L.A.M.

Il nous a fallu solliciter des municipalités pertinentes pour acquérir un nouveau local pour le matériel de l'association.

Portbail n'a pas fait de propositions concrètes mais Paul reste en contact avec l'Agglomération Cotentin.

À ce jour, la municipalité de Carteret semble sensible à notre association et à nos projets.

Elle propose entre autres, un local avec eau + électricité gratuites ainsi que le prêt de deux camions pour déménager le matériel de l'association.

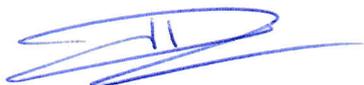
Le Yacht Club par l'intermédiaire son nouveau Président propose également son soutien dans la mise en œuvre de nos séjours voile.

Le Crédit Agricole pérennisera son soutien même si le siège de l'association change de domiciliation de même que le Club Richelieu.

Fin de séance: 12h28

Secrétaire adjointe

Valérie Roulland



Vice Président

Paul Mouchel



Vice Président

Didier Raoult

